

Compte Rendu de Séance

Du 15/02/2021

L'an 2021, le 15 février 2021 à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 11 février 2021. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 11 février 2021.

Présents : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. JACQUES POURNIN, Mme MARIELLE DREYFUS, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. NICOLAS LECOMTE, M. LUCIEN RELIEU, Mme LILIANE COQUIL, M. JEAN-LOUIS MONANGE.

Pouvoir : Mme SANDRINE COSSART donne pouvoir à Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, M. SEBASTIEN DESVIGNES donne pouvoir à Mme LILIANE COQUIL.

Secrétaire de séance : Mme LILIANE COQUIL.

Approbation du Compte rendu de la séance du 21 janvier 2021 :

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2021-04 : Modification du Taux de l'indemnité du 1^{er} Adjoint :

Vu l'article L. 2123-24 du CGCT relatifs aux conditions d'octroi des indemnités des élus,
Vu les Arrêtés de délégation de fonctions des conseillers délégués en date du 25/11/2020,
Vu le procès-verbal d'élection du 3^{ème} Adjoint en date du 08 janvier 2021,
Vu le montant de l'enveloppe globale des indemnités allouées au Maire, à ses Adjoints et ses conseillers,
Conformément à l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT (communes de plus de 1 000 habitants), les indemnités de fonctions sont calculées par référence à l'indice brut du terminal de la fonction publique (IBTFP).

L'indemnité du 1^{er} Adjoint est fixée, par le conseil municipal à 13,80%.

Ce taux entrera en vigueur à compter du 16 février 2021.

Ceci afin de nommer un conseiller délégué en charge de la voirie avec une indemnité au taux de 6% à compter du 16 février 2021.

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-05 : Modification ponctuelle du tarif de la Salle Mille club :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une réduction exceptionnelle pour la location du Mille Club pendant le week-end du 09 et 10 novembre 2019 par Madame MOLET, suite à un désagrément occasionné lors de cette location.

Madame MOLET, habitante de Farges-en-Septaine se voit accorder la location du Mille Club au tarif exceptionnel de 100 € au lieu de 150 €.

Délibération 2021-06 : Convention de mise à disposition de l'Adjoint Administratif de la Commune pour 2h hebdomadaires à la bibliothèque municipale :

Lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2021, Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de La Septaine ont délibéré pour la mise en place d'une convention entre la Commune de Farges-en-Septaine et la Communauté de Communes de La Septaine pour la mise à disposition de Madame SANDRINE THIBAUT née PLANCHON, Adjoint Administratif de la Commune à 17/35^{ème}, pour 2 heures hebdomadaires à la fonction de Gestionnaire de la Bibliothèque de Farges-en-Septaine, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré ce jour, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La mise à disposition de Madame SANDRINE THIBAUT née PLANCHON, Adjoint Administratif de la Commune à 17/35^{ème} à effectuer 2 heures hebdomadaires pour la bibliothèque de la Commune
- Autorise Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT à signer ladite convention de Mise à Disposition entre la Commune et la Communauté de Commune.

Délibération 2021-07 : Autorisation de la Commune de NOHANT-EN-GOÛT à effectuer des commandes de fournitures au nom de la Commune de FARGES-EN-SEPTAINE :

Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT informe les conseillers municipaux que la commune de NOHANT-EN-GOÛT propose de grouper les commandes de fournitures administratives et de bureau chez Fiducial Office Solutions.

La Commune de NOHANT-EN-GOÛT sera le coordonnateur du groupement.

Après réservation de la commande souhaitée par la Commune de FARGES-EN-SEPTAINE, la Commune de NOHANT-EN-GOÛT transmettra un Avis des Sommes à Payer à la Commune de FARGES-EN-SEPTAINE, correspondant aux fournitures commandées.

Grâce aux prix négociés, la commune de FARGES-EN-SEPTAINE aura la possibilité de commander indépendamment, auprès du fournisseur Fiducial Office Solutions aux tarifs du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le groupement d'achat chez Fiducial Office Solutions,
- Autorise la Commune de NOHANT-EN-GOÛT à passer les commandes de fournitures administratives et de bureau,
- Autorise la Commune de NOHANT-EN-GOÛT à transmettre les Avis des Sommes à Payer via Chorus pro correspondant aux commandes groupées.

Création d'une commission de projets :

M. Jean-Louis MONANGE à la commission Voirie, M. Jacques POURNIN à la commission Bâtiments, Mme Frédérique LHERON à la commission Animations culturelles, Mme Martine GOUDIN aux commissions Actions Sociales et Communication, M. Mickaël ALLEGAERT à la commission Espaces Verts. La commission Budget ayant pour membres le Maire et ses Adjoints.

Monsieur Jacques POURNIN fait remarquer que chaque commission prévoit des projets pour la durée du mandat ; plutôt que de créer une Commission Projets, M. Mickaël ALLEGAERT propose que M. Hervé POLICARD soit « l'électron libre » faisant le lien entre les commissions selon l'avancée des projets.

Les conseillers municipaux sont d'accord pour que M. Hervé POLICARD soit l'interlocuteur inter-commissions.

Il intégrera la commission bâtiment.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité qu'il n'est pas utile de créer une commission de projets.

Présentation des priorités de projets par chaque commission :

A Court terme, les travaux espérés pour le Mille Club sont reportés en raison de la période COVID.

Projet de pose de candélabres rue du Gué de l'Ange : des devis sont en cours.

Voirie : Monsieur le Maire Alain JAUBERT demande à la commission de prévoir un plan de la commune avec les parties distinctes des espaces verts (herbe, plantes, arbustes...) et des espaces gravillonnés (entretien par les agents communaux avec des produits adaptés au zéro phyto). Cela afin de prévoir non seulement l'organisation de travail des agents communaux, mais également prévoir l'achat de végétaux, outillages, produits et gravillons.

Monsieur le Maire propose de revenir auprès des conseillers lorsqu'il aura étudié les capacités budgétaires de la commune.

Il demande à chaque président de commission d'étudier les projets et leur coût pour la prochaine séance du conseil municipal.

Les conseillers se réuniront de nouveaux afin de prendre les orientations budgétaires pour la commune.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire, Alain JAUBERT présente le « Carnet de suivi des incidents et dégradations ». L'objectif étant la traçabilité des remontées d'incidents et le suivi de leur traitement.
- Recensement de la fréquentation de l'APC sur un trimestre. L'objectif étant l'adaptation des horaires et l'adaptabilité de l'agent administratif de l'agence postale aux besoins ponctuels en mairie.
- Une consultation du public est en cours pendant un mois à la mairie. Objectif : Travaux pour l'installation d'une centrale d'enrobage sur la BA702.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements des habitants de la commune pour le colis des aînés, et ainsi que les vœux des habitants adressés aux élus.
- Monsieur le Maire informe que M. Philippe BERNARD (Société Orléanaise de produits de transformation pharmaceutiques) fera un don de 1 000€ à la commune en 2021. Cet argent sera utilisé pour l'aménagement des Marais.
- Le terrain de M. RIFFAUT rue des Pannes de 1,8 hectares est en vente à 10 € le m². Monsieur le Maire propose d'apposer un droit de préemption afin que la commune se porte acquéreur.

Commission Actions Sociales :

- Mme Martine GOUDIN informe qu'une liste de volontaires de plus de 78 ans a été faite et transmise à la mairie d'Avord qui a convoqué les habitants pour la vaccination du 20/02/2021. Madame Martine GOUDIN fait remarquer l'important travail d'organisation nécessaire et mis en place par le centre de vaccination provisoire.

Un coupon rappelant l'heure du rendez-vous ainsi que les consignes d'ordre administratives et pratique sera distribué par la commission aux futurs vaccinés.

- Un représentant de la commission Actions Sociales se réunira avec La Communauté de Commune de La Septaine afin de mettre en place un CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales) afin d'échanger sur les compétences de la commune et celles de la CdC en matière d'Actions Sociales.

Commission Communication :

- Mme Martine GOUDIN est heureuse de présenter aux conseillers municipaux la revue communale parue en février 2021. Coût des 500 exemplaires : 850 €. Elle sera distribuée par les agents communaux prochainement.

Questions diverses :

- M. Mickaël ALLEGAERT, qui était absent lors de la séance précédente demande à Monsieur le Maire Alain JAUBERT des précisions sur le projet d'installation du pylône pour la 5G sur la Commune. Monsieur le Maire refait un historique sur l'étude de Bouygues Télécom pour l'implantation d'un pylône pour la 5G sur la commune.

- M. Mickaël ALLEGAERT demande si la commune prévoit le recrutement d'un saisonnier durant la période de mai à septembre pour tous les travaux d'espaces verts de la commune, en renfort des agents communaux. Monsieur le Maire Alain JAUBERT répond que cette question sera abordée lors de l'étude budgétaire.

- Mme Charlotte GAUTIER – Transports scolaires :
Suite à des contrôles lors des trajets entre Farges-en-Septaine et Bourges, plusieurs infractions ont été constatées : non-port de la ceinture de sécurité, pourtant obligatoire dans les bus scolaires. Cette infraction est passible d'une contravention de 135 € pour les familles ; suite au comportement déplacé de deux élèves, des sièges ont été dégradés (valeur 10 000 €). Un courrier a été adressé aux parents des élèves concernés.

- Mme Marielle DREYFUS fait part de l'important flux de circulation à Augy. Et notamment, souligne la dangerosité de la voie, avec une succession de quatre virages très dangereux. Mme Marielle DREYFUS demande si un aménagement peut être envisagé afin de sensibiliser les automobilistes qui empruntent cette voie, par l'installation de signalisation « virage très dangereux » ou autre aménagement. Monsieur le Maire Alain JAUBERT se renseigne auprès du Centre de Gestion de la Route Est et reviendra ultérieurement avec une réponse.

- M. Nicolas LECOMTE informe que les parents de l'école primaire de Farges-en-Septaine ont fait une collecte pour l'achat d'un arbre en hommage à l'ancien maire M. Alain GOUGNOT, et demande à ce qu'il soit planté sur l'esplanade de l'école de Farges-en-Septaine. M. Mickaël ALLEGAERT répond que la commission Espaces verts va étudier l'emplacement approprié pour sa plantation.

- M. Mickaël ALLEGAERT informe qu'une cagnotte de soutien pour la boulangerie de la commune Mme Delphine GUILLEMIN a permis l'achat d'un olivier qui sera planté entre la mairie et la rue de la Ruelle.

- M. Alain JAUBERT informe que les 5 classes de l'école de Farges-en-Septaine sont maintenues pour la rentrée prochaine. Suite à des mauvais comportements, un jeune va partir à l'école de Villabon.

- Mme Frédérique LHERON informe que les décorations de Noël ont été retirées fin janvier. Elle remercie M. Mickaël ALLEGAERT et M. Jean-Louis MONANGE, Mme Liliane COQUIL, M. Jacques POURNIN, M. Alain JAUBERT et M. Gaël LAPOUMÉROULIE pour leur disponibilité et leur aide. L'organisation d'un concours photos est prévue courant mars.

- M. Hervé POLICARD demande aux conseillers s'ils ont pris connaissance du compte-rendu du SIVY qu'il leur a transmis.
Il informe qu'une réunion de la commission voirie de La Septaine s'est réunie en prévision du conseil communautaire qui se réunira prochainement au sujet de la reprise des voies communautaires.

- M. Alain JAUBERT informe qu'un agent contractuel remplace l'agent titulaire Pascal BAUDRAND (en arrêt maladie depuis le 12/12/2020 jusqu'à ce jour).

Fin de séance : 23h15.

Fait, le 31/03/2021

Le Secrétaire,
LILIANE COQUIL

Le Maire,
ALAIN JAUBERT

